

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 206-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé des données réglementaires alimentation eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmais à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 206-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé des données réglementaires alimentation eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé des données réglementaires alimentation eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé du contrôle qualité de l'eau potable et de la protection des ressources en eau.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé des données réglementaires alimentation eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Contrôler et suivre la qualité de l'eau potable

- Effectuer le suivi des contrôles sanitaires réalisés par l'ARS, interpréter les résultats d'analyse transmis, détecter des pollutions ou dysfonctionnements.
- Planifier un autocontrôle complémentaire de la qualité de l'eau brute.
- Proposer des solutions préventives et correctives en cas de non-conformité et veiller à leur application (réaliser les fiches de non-conformité et leur saisie dans l'outil qualité).
- Mettre à jour les procédures relatives aux contrôles.
- Réaliser un suivi global de la qualité de l'eau et le contrôle des données.

Définir et mettre en œuvre les mesures de protection des ressources en eau potable

- Définir les mesures de protection des périmètres immédiats (en lien avec le service travaux) et le programme de surveillance (en lien avec le service production).
- Lancer et suivre les procédures de périmètres de protection des captages (déclarations d'utilité publique).
- Gérer les marchés et le budget lié à l'activité.
- Mettre en œuvre les mesures de protection des périmètres rapprochés, notamment :
 - o les avis sur travaux dans le cadre des demandes d'urbanisme,
 - o les études et demandes de travaux de mise en conformité en domaine privé,
 - o le programme de surveillance des activités (agricoles, forestières, urbaines).
- Mettre en œuvre le plan de prévention et de protection des zones de sauvegarde des nappes phréatiques de Grand Chambéry.
- Effectuer un suivi global de la mise en place des outils et mesures de protection.

Apporter une expertise sur la connaissance et à la gestion de la ressource en eau

- Participer à l'animation de la politique environnementale dans le cadre du système de management de la qualité.
- Répondre aux sollicitations des autres pôles sur des questions techniques, réglementaires ou administratives.
- Participer aux études prospectives, qualitatives ou quantitatives.
- Renseigner les outils (SIG).
- Participer au plan de communication.

Assurer la relation avec les abonnés et les usagers

- Répondre aux demandes d'informations concernant la qualité de l'eau potable (analyses, santé, demandes techniques).
- Répondre aux demandes d'informations sur les règles de protection des ressources en eau.
- Répondre aux plaintes et réclamations liées à la qualité de l'eau ; fournir l'argumentation technique et réglementaire sur les contentieux.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme de technicien supérieur (ou équivalent) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- expérience professionnelle d'au moins 2 ans sur la protection des ressources en eau potable et/ou qualité de l'eau,
- connaissances dans les domaines suivants : l'eau potable (volets qualité et protection), les branchements d'eau potable,
- connaissance de l'environnement et des activités des collectivités territoriales,
- connaissances de base en chimie, physique, microbiologie, hydrogéologie,
- maîtrise des dispositifs réglementaires sur l'eau potable et des intervenants institutionnels,
- maîtrise des outils bureautiques et SIG,
- savoir diagnostiquer un problème et formuler des propositions,
- aisance relationnelle et qualités pédagogiques,
- sens du service public,
- autonomie, disponibilité, travail en équipe,
- organisation, rigueur, méthode.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **206-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé des données réglementaires alimentation eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28617H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28617H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022